

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

N^o: XLII

O C T O B R E 1790.

D I M A N C H E 24.

Séance du Lundi 18.

LA Diète fut ouverte par la lecture du projet mis en avant sur la manière dont les Instructions aux Nonces doivent être faites dans les Diétines Provinciales. Cette matière donna lieu à diverses opinions. On alléguait particulièrement, que les anciennes loix de Pologne ont exactement décrit la manière à laquelle les Palatinats doivent se conformer dans la rédaction des instructions. La lecture de ces Loix ayant été faite, on proposa une nouvelle loi par laquelle il feroit enjoint aux Palatinats rassemblés aux Diétines de décréter leurs instructions ou cahiers avant l'élection des Nonces. Cette motion passa à l'unanimité. M. Zakrzewski Nonce de Posen vouloit qu'on ajoutât à la loi ci-dessus, que les articles qui devront être mis dans les instructions, feront décides aux Diétines par le Scrutin. Cette proposition rencontra beaucoup d'oppositions, plusieurs membres étant d'avis

(1)

que cette matière fût renvoyée aux projets pour la forme du gouvernement. Mais le Nounce de Posen ne voulant pas se désister de sa proposition, une pluralité de 69. voix, contre 11. décida que la demande de M. *Zakrzewski* sera renvoyée au tems où il s'agira des articles de la nouvelle constitution.

On mit aussi sur le tapis les projets touchant les membres des Commissions Palatinates; mais la décision en fut remise au lendemain.

Séance du Mardi 19.

On reprit la matière discutée la veille au sujet des projets relatifs aux membres des Commissions Palatinates.

Le premier projet à décider porte en substance: si les Commissaires établis pour le recouvrement du don gratuit, peuvent être élus Nonces, & si l'exercice de leurs charges, au lieu d'être préjudiciable à leur élection, leur peut servir d'appui pour parvenir à cette Dignité,

Le second projet: que les membres des Commissions Palatinates qui ont exercé leur office pendant un an, soient éligibles pour être Nonces.

Le premier de ces projets passa après quelques débats; mais le second fut rejeté comme contraire à la Loi.

Quant aux projets touchant les Nonces des Palatinats de *Betz* & de *Witebsk*, ils occasionnerent de longs

débats, qui ont fait renvoyer cette question à la Séance prochaine

Séance du Jeudi 21.

Le Secrétaire de la Diète fit lecture du projet débattu dans la dernière Séance en faveur des Nonces du Palatinat de *Belz*.

Les Nonces d'*Orza* & d'*Innowroclaw* & quelques autres ayant pris la parole tour à tour, ont formé la même demande pour les Palatinats de *Witebsk*, & de *Micislaw*. Plusieurs Nonces furent d'avis que la question: si les Palatinats démembrés, dont il ne reste qu'une très petite partie en Pologne, auront des Nonces à la diète, ou non. mais les Nonces de *Wolhynie* & de *Chelm* persistèrent dans leur demande; & voulurent que ces projets fussent décidés sur le champ, afin que les Nonces de ces mêmes Palatinats soient élus aux Diétines prochaines.

Mr. *Wauerzecki* Nonce de *Braclaw*, établit la proposition suivante.

Les Projets donnés en faveur des Palatinats démembrés, pour l'Élection de leurs Nonces, doivent-ils être décidés à présent, ou bien renvoyés à la forme de la nouvelle constitution?

Les Nonces de *Wolhynie* & de *Chelm* rejettèrent encore Cette proposition.

Mr. *Suchodolski* Nonce de *Chelm*, donna une seconde proposition conçue de cette manière: Doit-on élire

des Nonces dans les Palatinats démembrés aux Diétines du 16. Novembre, ou non?

L'avis de M. *Suchodolski* n'ayant pas été unanimement accepté, on ordonna un *Turnus* pour scâvoir la quelle de ces deux propositions seroit soumise à la décision de la Chambre. Une pluralité de 41. Suffrages contre 26. s'est déclarée en faveur de la proposition de M. *Suchodolski*. Et le Scrutin établit une pluralité de 37. voix contre 29. pour celle de M. *Wawrzecki*.

On remit au lendemain à décider par *Turnus* la proposition de M. *Wawrzecki*.

Le Prospectus, que nous faisons insérer dans cette feuille, nous oblige de remettre au No. prochain le récit de ce qui s'est passé à la Séance du vendredi.

AVIS DU REDACTEUR

Un Citoyen qui, à la fleur de son âge honore un nom Illustre, par l'étendue de ses connaissances & l'amabilité de son caractère, avoit senti dès le commencement de cette Diète la nécessité de présenter aux Etrangers les résultats de nos délibérations, & en leur indiquant dans les détails des débats, dans les chocs des opinions & des intérêts, les progrès des vrais principes & de l'esprit pu-

blic parmi nous, les mettre en état de nous apprécier avec quelque exactitude.

Il sentit même tems, qu'en dénonçant librement dans une langue étrangère les manœuvres de la méchanceté, il auroit pu retenir par la pudeur publique ceux que les cris d'une conscience ulcérée n'auroient peut-être pas effrayés.

Ce fut dans ce double but, que M. P---- concut le plan de ce Journal, & ses liberalités autant que sa plume ont soutenu son ouvrage. Nous nous empressons même d'annoncer à nos lecteurs avec toute la sensibilité de la reconnaissance, que nous sommes redevables à ses encouragemens, ainsi qu'à ses secours généreux, de la continuation de cette feuille.

Les operations essentielles dont s'est occupée jusqu'ici la Diète, & le nouveau degré d'importance que prendront dans peu les séances, doivent de plus en plus attirer sur nous les regards attentifs de l'Europe. Le tableau politique des grandes Puissances, tableau dont chaque jour va peut être changer les traits, les groupes, les couleurs, & les ombres, peut ajouter à l'intérêt qu'inspirent depuis quelque tems nos efforts multipliés & constants; mais il n'appartient qu'à la fermeté de nos démarches & à la sagesse de nos mesures de marquer la place que doit y occu-

per la Pologne: & ce ne sera qu'en établissant, par des faits, l'opinion de nos lumières & de nos vertus, que nous parviendrons à décider le jugement des Nations sur notre prochaine existence.

Quiconque fuit tant soit peu les papiers publics, s'appercevra aisément de l'avidité avec laquelle on recherche au-delà de nos frontières, les nouvelles qui nous regardent, & rien ne prouve mieux l'impatience d'en avoir, que la précipitation que l'on met à les faire & à les débiter. Mais, soit ignorance ou légereté, soit méchanceté ou malveillance, presque tous les articles insérés dans les Gazzettes étrangères sur les affaires de la Pologne, sont remplis d'erreurs, de contrefaçons, & par cela même de jugemens aussi faux qu'outrageants.

Le Mercure de France (*) s'est dernièrement permis les soupçons les plus injurieux contre la loyauté & le Patriotisme de notre Auguste Roi, & une invective sanglante contre le Comité de Constitution. Nous devons favorirgré au rédacteur de l'article, d'avoir aussi peu respecté les personnes que la vérité & la décence. C'est par là qu'il a rendu toute refutation inutile.

Il n'en est cependant pas moins certain, que l'Europe demande avec raison à être mieux instruite, & qu'une excessive insouciance de notre part seroit inexcusable.

(*) Nro. 37. 11. Septembre 1790. Art: Varsovie 20. Août.

Quelques étrangers à qui un accueil très flatteur en Pologne a fait trouver une Patrie, viennent de se réunir pour continuer le Journal hebdomadaire de la Diète & pour lui donner en même tems toute l'importance dont il est susceptible. Un pareil écrit surveillé par le public éclairé de la Capitale, & nourri, pour ainsi dire, des notices les plus authentiques, doit assûrément l'emporter sur tous les séateurs de nouvelles: lui refuser la préférence, ce feroit vouloir s'égarer.

Par consequent notre premier soin fera de rendre compte des délibérations & des décrets de chaque Séance. La precision, l'exactitude, en un mot, la vérité présidera seule à notre travail, & ce fera à elle seule que nous sacrifierons tout le reste. Aussi ne puisera t'on qu'aux sources, & l'on s'est assuré de l'intelligence & de la fidélité des traducteurs.

Comme la sécheresse, & la monotonie du récit seront rachetées par la grandeur & la variété des objets, notre file n'aura ni agréments, ni parure, & nous sollicitons d'avance la-dessus l'indulgence de nos lecteurs.

Cependant lorsque les débats nous offriront des discussions intéressantes ou que quelque membre de la Diet aura puissamment influé sur la décision de la Chambre, nous nous hâterons d'en donner des extraits, même d'insérer les discours en entier, sur tout si le sujet y est assez développé pour répan-

dre du jour sur le décret, ou si l'on peut faire goûter par là aux Etrangers l'énergie de notre langue, & le caractère de notre éloquence.

Tout s les fois que la matière l'exigera, & autant que les bornes de cette feuille le permettront, on ajoutera des vues, des réflexions, des exemples soit pour éclaircir une question, soit pour aider à la résoudre. C'est peut-être par ce moyen qu'on se flatte de rendre utile à la Nation un écrit, qui n'est destiné proprement qu'aux Etrangers.

Enfin nous donnerons aussi promptement qu'il sera possible les nouvelles les plus importantes des puissances voisines, d'après les mêmes correspondances dont il est parlé dans le supplément au Nro LVIII. de l'année dernière.

Nous recevrons avec reconnoissance les lumières, les corrections, les remarques qu'on voudra bien nous communiquer, & notre empressement à en faire usage prouvera mieux que toute expression, que nous aimons assez la vérité pour mériter de l'entendre, comme nous désirons assez le bien public, pour mériter de le connaître.

Le prix de l'abonnement pour l'année à Varsovie, sera le même qu'il a été jusqu'ici. C'est à dire de 36. florin. On prendra d'autres arrangements pour les Provinces.

M. Trattnern Libraire rue des Sénateurs vis-à-vis le Palais de S. A le Prince Primat, est chargé de la distribution de nos journaux.